

FAMDRE

Rapport de gestion administrative et financière

Année 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Table des matières

PREAMBULE 3

GESTION ADMINISTRATIVE..... 4

COMPTES ANNUELS - ETATS FINANCIERS 6

PREAMBULE

Par une décision du 6 avril 2011, le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé de confier la gestion administrative, comptable et financière du Fonds d'Assurance Mutuelle, Différentielle et Dégressive de Retour à l'Emploi des députés (ci-après dénommé le « FAMDDRE ») à la Caisse des Dépôts (CDC).

Une convention de gestion fixant les conditions d'exécution de ce mandat a été signée le 22 décembre 2011. Elle décrit les prestations de gestion administrative, technique et financière confiées à la CDC.

Le FAMDDRE est destiné à permettre le versement, pendant un temps limité, d'une allocation différentielle et dégressive à certains anciens députés sous réserve qu'ils soient à la recherche d'un emploi. Cette allocation, qui remplace l'allocation d'aide au retour à l'emploi, est un dispositif spécifique d'assurance chômage, à l'instar de ce qui existe pour les salariés du secteur privé, pour les députés ne relevant pas de Pôle Emploi.

Par arrêté des questeurs du 13 novembre 2017, une nouvelle réglementation sera mise en place à partir du 1er janvier 2018. Le caractère dégressif semestriellement est abandonné. Le nom du dispositif est modifié en « Fonds d'Assurance Mutuelle Différentielle d'aide au Retour à l'Emploi des députés » « FAMDRE » :

- Age inférieur à 53 ans : indemnisation de 24 mois
- Age compris entre 53 et 55 ans : indemnisation de 30 mois
- Age supérieur à 55 ans : indemnisation de 36 mois

Le montant brut mensuel de l'allocation est égal à 57% de l'indemnité parlementaire complète, soit 4 126,75 €. Ce montant est revalorisé comme l'indemnité parlementaire de base.

Ce montant calculé est fixé pour la durée de l'indemnisation.

Comme précédemment, il est soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu

En cas de cumul entre l'allocation et des rémunérations d'activités, salariées ou non, quel que soit le temps de travail, des déductions sont appliquées.

L'allocation est égale à la différence entre le montant de l'allocation, qui aurait été versée pour le mois considéré en l'absence de reprise d'activité, et 70% des rémunérations brutes assujetties aux assurances sociales au titre du mois précédent.

Les indemnités d'élus et les revenus mobiliers ou financiers ne sont plus déduits de l'allocation.

L'allocataire doit justifier des rémunérations perçues pendant le mois « M » avant le 10 du mois « M+1 ». Le calcul du mois « M+1 » s'effectue à partir des rémunérations du mois « M ». En l'absence de justificatifs, l'allocation est suspendue.

GESTION ADMINISTRATIVE

1 allocataire est sorti du dispositif en 2021 :

Reprise de son siège à l'Assemblée	1
------------------------------------	---

Allocations versées

	Nombre de paiements	Montant brut en euros	Allocation moyenne en euros
Janvier	2	8 254,00	4 127,00
Février	2	5 591,00	2 996,00
Mars	2	5 990,00	2 995,00
Avril	2	2 551,00	1 275,00
Mai	1	4 127,00	4 127,00
Juin	1	4 127,00	4 127,00
Juillet	1	3 754,00	3 754,00
Août	1	3 754,00	3 754,00
Septembre	1	4 127,00	4 127,00
Octobre	1	4 127,00	4 127,00
Novembre	1	2 911,00	2 911,00
Décembre	1	2 911,00	2 911,00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Total brut échéance versée en euro	8 254	5 991	5 990	2 551	4 127	4 127	2 373	3 754	4 127	4 127	2 911	2 911
Moyenne en euros allocation mensuelle	4 127	2 795	2 995	1 275	4 127	4 127	2 373	3 754	4 127	4 127	2 911	2 911
Montant mensuel brut de l'allocation	Nombre de paiements											
Moins de 1 000 €				1								
De 1 000 à 1 999 €		1	1	1								
De 2 000 à 2 499 €							1					
De 2 500 à 2 999€											1	1
De 3 000 à 3 499 €												
De 3 500 à 3 999 €								1				
De 4 000 à 4 499 €	2	1	1		1	1			1	1		
De 4 500 à 4 999 €												
De 5 000 à 5 499 €												
De 5 500 à 5 999 €												
Plus de 6 000 € (dont rappels)												
Total	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1

Trop versés :

- Pas de trop versés en 2021

Canaux de communication/information :

- Un site internet dédié au FAMDRE
- Une ligne téléphonique dédiée aux allocations : 4 appels reçus
- Une adresse e-mail de contact : 226 mails reçus
- Une adresse courrier postal : 2 courriers reçus

COMPTES ANNUELS - ETATS FINANCIERS

BILAN (en euros)

Note	ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
	Actif immobilisé net	0	0	N/A
	Immobilisations corporelles brutes	0	0	N/A
	- <i>Amortissements et dépréciations</i>	0	0	N/A
	Immobilisations financières brutes	0	0	N/A
	- <i>Amortissements et dépréciations</i>	0	0	N/A
1	Actif circulant	779 502	383 715	N/S
	Avances et acomptes versés	0	0	N/A
	- <i>Dépréciations</i>	0	0	N/A
	Créances	41 845	42 197	-0,8%
	- <i>Dépréciations</i>	0	0	N/A
	Autres créances	0	0	N/A
	- <i>Dépréciations</i>	0	0	N/A
	Disponibilités	737 657	341 518	N/S
	- <i>Dépréciations</i>	0	0	N/A
	Charges constatées d'avances	0	0	N/A
	TOTAL DE L'ACTIF	779 502	383 715	N/S

Note	PASSIF	31/12/2021	31/12/2020	Variation
2	Capitaux propres	719 538	323 386	N/S
	Capital	0	0	N/A
	Réserves	0	0	N/A
	Report à nouveau	323 386	243 441	32,8%
	Résultat de l'exercice	396 153	79 945	N/S
	Provisions pour risques et charges	0	0	N/A
3	Dettes	59 964	60 329	-0,6%
	Emprunts et dettes assimilées	0	0	N/A
	Avances et acomptes reçus	0	0	N/A
	Dettes sur prestations et comptes rattachés	9 529	10 059	-5,3%
	Autres dettes	50 434	50 270	0,3%
	Produits constatés d'avances	0	0	N/A
	TOTAL PASSIF	779 502	383 715	N/S

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Note	COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020	Variation
4	Produits d'exploitation	497 428	443 224	12,2%
	Cotisations	497 428	443 224	12,2%
	Subvention d'exploitation	0	0	N/A
	Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	0	0	N/A
	Autres produits d'exploitation	0	0	N/A
5	Charges d'exploitation	101 275	363 279	-72,1%
	Allocations	50 841	313 009	-83,8%
	Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	N/A
	Autres charges d'exploitation	50 434	50 270	0,3%
	RESULTAT D'EXPLOITATION	396 153	79 945	N/S
	Produits financiers	0	0	N/S
	Charges financières	0	0	N/A
	Produits exceptionnels	0	0	N/A
	Charges exceptionnelles	0	0	N/A
	Impôts sur les revenus imposés	0	0	N/A
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	396 153	79 945	N/S

ANNEXE AUX COMPTES

Le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé, en date du 6 avril 2011, de confier la gestion administrative, comptable et financière du Fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE) à la Caisse des Dépôts et Consignations. Une convention fixant les modalités de gestion a été signée le 22 décembre 2011.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Fonds d'Assurance Mutuelle, Différentielle et Dégressive de Retour à l'Emploi des députés (FAMDDRE) sont établis conformément au plan comptable général tel qu'il est décrit par les règlements comptables de l'ANC n°2015-06 & n°2016-07 du 4 novembre 2016.

La comptabilisation des opérations effectuées par le FAMDDRE est faite en application du principe de droit constaté. En ce qui concerne les opérations courantes, c'est la validation de chaque acte de gestion qui conduit à constater l'opération en comptabilité, par référence à la période à laquelle il se rapporte.

De même, la technique comptable du droit constaté suppose que soient comptabilisées en période d'inventaire (fin d'exercice) les opérations dont le dénouement certain et très souvent connu n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Ces opérations font l'objet d'imputation à des comptes spécifiques (charges à payer, produits à recevoir...).

Les achats de titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, frais sur titre exclus. Les cessions se font selon la règle du coût moyen pondéré pour valoriser les plus ou moins-values. A la clôture les titres détenus sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue et font l'objet d'une dépréciation selon la règle de prudence en cas de constatation de moins-values latentes.

NOTE DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES

Note 1 : Actif circulant

L'actif circulant au 31 décembre 2021 s'élève à 779 502 euros contre 383 715 euros au 31 décembre 2020.

Note 1	Actif circulant			Variation
(en euro)		2021	2020	2021/2020
	Avances et acomptes versés	-	-	-
	Créances	41 845	42 197	-0,8%
	Disponibilités	737 657	341 518	N/S
	Actif circulant	779 502	383 715	N/S

Ce poste est constitué d'une part des cotisations de décembre 2021 prélevées sur les indemnités des députés pour 41 845 euros et d'autre part des disponibilités relatives au solde du compte bancaire à la clôture des comptes pour 737 657 euros.

Note 1	Antériorité de l'actif circulant			Solde au
(en euro)		A un an au plus	A plus d'un an	31/12/2021
	Avances et acomptes versés	-	-	-
	Créances	41 845	-	41 845
	Disponibilités	737 657	-	737 657
	Antériorité de l'actif circulant	779 502	-	779 502

Note 2 : Capitaux propres

Après affectation du résultat bénéficiaire 2020 de 79 945 euros en report à nouveau, celui-ci présente au 31 décembre 2021 un solde de 323 386 euros. En tenant compte du résultat 2021 de 396 153 euros, les capitaux propres présentent à la clôture un solde de 719 539 euros.

Note 2	Variation des capitaux propres					Solde au
(en euro)		Solde au	Affectation de	Augmentation	Diminution	31/12/2021
		01/01/2021	résultat			
	Fonds propres	-	-	-	-	-
	Réserves	-	-	-	-	-
	Report à nouveau	243 441	79 945	-	-	323 386
	Résultat de l'exercice	79 945	-79 945	396 153	-	396 153
	Capitaux propres	323 386	-	396 153	-	719 539

Note 3 : Dettes

Les dettes au 31 décembre 2021 s'élèvent à 59 963 euros contre 60 329 euros au 31 décembre 2020.

Note 3	Dettes			
(en euro)		2021	2020	Variation 2021/2020
	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
	Avances et acomptes reçus	-	-	-
	Dettes sur prestations et comptes rattachés	9 529	10 059	-5,3%
	Autres dettes	50 434	50 270	0,3%
	Dettes	59 963	60 329	-0,6%

Les dettes sont constituées des éléments suivants :

- Une dette sociale de 9 529 euros à la clôture, contre 10 059 euros au 31 décembre 2020 correspondant d'une part aux cotisations sociales pour le mois de décembre 2021 payées en janvier 2022 pour 317 euros, de cotisations solidarité prélevées en 2012 et 2013 pour 8 928 et d'autre part du prélèvement à la source du mois de décembre 2021 prélevé en janvier 2022 pour 285 euros.
- Un montant de charges à payer pour 50 434 euros contre 50 270 euros au 31 décembre 2020, constituées des prestations administratives de l'exercice 2021 de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Note 3 Antériorité des dettes

(en euro)	A un an au plus	Plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Solde au 31/12/2021
		-	-	-
		-	-	-
	601	-	8 928	9 529
	50 434	-	-	50 434
	Antériorité des dettes	51 035	-	59 963

Note 4 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 497 428 euros contre 443 224 euros en 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Des cotisations prélevées par l'Assemblée Nationale sur les indemnités 2021 des députés, et reversées au fonds pour 497 428 euros.

Note 4 Produits d'exploitation

(en euro)	2021	2020	Variation 2021/2020	
	497 428	443 224	12,2%	
	-	-	N/A	
	-	-	-	
	-	-	-	
	Produits d'exploitation	497 428	443 224	12,2%

Note 5 : Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 101 275 euros contre 363 279 euros en 2020. Elles se composent d'une part des indemnités différentielles et dégressives de retour à l'emploi versées aux députés au titre de l'exercice 2021 pour 50 841 euros contre 313 009 euros en 2020 et d'autre part des charges de gestion du FAMDDRE pour 50 434 euros contre 50 270 euros en 2020.

Note 5 Charges d'exploitation

(en euro)	2021	2020	Variation 2021/2020
Allocations	50 841	313 009	-83,8%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-	-
Autres charges d'exploitation	50 434	50 270	0,3%
Charges d'exploitation	101 275	363 279	-72,1%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts directs ou indirects sur le fonds.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant